

Mon
Quartier

Infos

Moulin à Vent Georges-Lévy Ernest-Renan

Compte-rendu de la permanence du 11 février 2020

Participants :

Président : M. Hamdiatou NDIAYE

Correspondant territoire : M. Laurent BOSETTI (excusé)

Délégués : 6

BOUDOUKHA Nordine

GUIDONI Lucien

TAHIR Karim

CAVET Corinne

PERRE-THIVILLIER Josiane

URAN Henri

GADOUM Akli

PEYRE Noël

VILLARD Noëlle, excusée

Nombre d'habitants : 2

Réponses aux questions précédentes

ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE

- Arbres abattus place Ennemond Romand : le service espaces verts indique que 32 arbres ont été abattus sur les 104 arbres existants en phase état des lieux. Les arbres abattus montraient des signes de faiblesse confirmés par un diagnostic (certains étaient en fin de vie) ou étaient implantés sur une zone qui rendait difficile la réalisation du projet et notamment l'élargissement de la rue du professeur Roux afin de réaliser la piste cyclable et le stationnement bilatéral.

Quelques habitants ont manifesté leur mécontentement et regretté la place importante du béton dans le projet.

La Ville précise que 78 nouveaux arbres vont être plantés dont beaucoup d'arbres à fleurs soit un solde positif de 46 arbres.

- Bris de verre au 26 avenue Georges Levy : les usagers sont invités à utiliser Toodego (plateforme de la métropole de Lyon) ou le CLIC, sur le site de la Ville pour ce type de signalement.

- Haie angle rue V. Couturier/rue sans nom à élaguer : un technicien du service espaces verts s'est rendu sur place et n'a pas constaté de désagrément causé par cette haie arbustive (arbustes qui sont régulièrement entretenus et qui débordent de 15-20 cm maxi sur un trottoir large).

- Poteau rue Honoré de Balzac/Route de Vienne : il s'agit toujours du même poteau signalé aux services d'Orange depuis maintenant plus de six mois. Orange vient (enfin) de mettre en place une plateforme informatique dédiée aux collectivités locales sur laquelle toutes les communes de France peuvent déclarer les désordres de leur réseau. Dès cette information connue, le signalement a été transmis via ce canal. Un accusé de réception de la part des services d'Orange a bien été adressé au requérant en retour mardi dernier pour confirmer que le signalement avait été bien pris en compte.

- Poubelles éventrées du Parc Club : un contrôle du service environnement va être fait dans ce secteur.

VOIRIE

- Passage piéton rue Chêne Velin : la demande de marquage manquant sur la demie-chaussée Nord de cette traversée piétonne a été transmise à la Métropole. La Métropole a également été saisie pour qu'elle remette en état les barrières manquantes de guidage des piétons sur l'îlot séparateur de cette chaussée. Au sujet du carrefour de cette rue avec l'avenue Francis de Pressensé, la Métropole a réalisé une étude de sécurité. L'approche méthodologique pour cette étude très complète repose sur l'analyse du trafic, les vitesses, l'infrastructure, les comportements, les déplacements des modes actifs, les stationnements et l'accessibilité PMR. Les propositions de sécurisation de l'intersection pour les piétons sont de réduire la longueur des traversées piétonnes et de privilégier une traversée droite en retrait du carrefour. Ces travaux seront réalisés à court terme avec une remise à niveau des marquages.

- Angle des rues Pressensé et Maranne : le sujet a été évoqué lors de la dernière assemblée générale du Conseil de quartier du Moulin à Vent. L'installation d'un feu tricolore a semblé la

meilleure alternative à l'impossibilité de la pose de nouveaux ralentisseurs, du fait du statut particulier de l'avenue de Pressensé, itinéraire de délestage pour le passage des convois exceptionnels sur le territoire de notre commune. L'étude de la réalisation d'un feu tricolore commence toujours par une campagne de comptage afin d'enregistrer le nombre de véhicules entrants sur l'intersection à étudier. Analyser également les mouvements de ces véhicules et définir arithmétiquement les temps de vert et de rouge nécessaires à l'écoulement optimum et en sécurité des véhicules et des piétons. Ces comptages demandés à la Métropole ont été réalisés le 16 janvier dernier. Les résultats sont attendus d'ici trois semaines. En fonction de l'analyse qui en sera faite, un premier avis sera communiqué par le service Étude de la Direction de la Voirie de la Métropole.

FINANCES LOCALES

- S'il s'agit de connaître la valeur vénale du bien immobilier (pour le vendre par exemple), le propriétaire peut contacter des agences immobilières afin de le faire estimer gratuitement. Si sa demande est en rapport avec la fiscalité il peut se rapprocher du service des impôts pour demander ce qui est pris en compte pour le calcul de la taxe foncière.

COMMERCE-URBANISME

- Autorisation d'ouverture de la « Terrasse des amis » au 33 avenue Georges Levy : la pose du panneau est du ressort du service environnement.

Les délégués évoquent aussi des panneaux en bois (et non un) cernant l'espace privatisé qui ne sont pas autorisés par le service urbanisme. Le service urbanisme a demandé au propriétaire qu'ils soient retirés, ce qui n'est pas encore fait à ce jour. Il n'y a pas eu de dépôt de demande préalable pour cet établissement associatif privé. Le propriétaire est convoqué au poste de police pour faire un point sur l'installation de cet établissement. Le propriétaire ne s'est pas encore présenté.

La police municipale fera de nouveau un passage pour ce snack. Une première prise de contact a été faite avec les employés.

- Commerces Cervin : pour les horaires de la boulangerie, il est conseillé de se renseigner directement au commerce.

Pour le marché des producteurs, il est toujours fixé au vendredi soir et est déplacé devant la mairie annexe du Moulin à vent pendant les travaux de la place mais actuellement, il n'y a plus de producteurs. En revanche, le jeudi matin, au même emplacement, 2 à 3 forains sont présents.

SÉCURITÉ

- Circulation avenue Georges Levy : des passages de la Police Municipale seront faits au niveau du feu indiqué.

- Stationnement anarchique rue Paul Verlaine : si des véhicules sont sur le trottoir, il faut solliciter en direct la police municipale pour une intervention. Le bailleur Viloggia indique effectivement que de nombreux véhicules se garent de façon anarchique autour de leurs bâtiments, toutefois il dispose de peu de moyens pour éviter cet incivisme. Ils ont fait un recensement de toutes les voitures épaves et les courriers de demande d'identification parviendront rapidement à la police municipale. Cela devrait permettre de libérer quelques places. Le bailleur a également fait parvenir des courriers aux copropriétés alentours qui viennent se garer sur les emplacements. Toutefois, la résidence n'étant pas fermée, et les places non privatives, le bailleur peine à faire respecter les bonnes pratiques. Le chargé de patrimoine présent 2 jours par semaine sur la résidence fait attention à ce que cela ne prenne pas des proportions trop importantes.

- Parc d'affaires du Moulin-à-Vent : la police municipale fera des passages

Compte-rendu de la discussion

- Problème de circulation de poids lourds qui sortent de la bretelle du périphérique en tournant à gauche avenue de Pressensé afin de prendre l'art-pont alors que c'est interdit. Il est suggéré de revoir la signalisation d'information sur le périphérique pour que les poids lourds prennent d'autres sorties.

- Boîte technique du muret devant l'ex-commerce de coiffure du Cervin place Ennemond Romand : les délégués demandent son enlèvement pour limiter les squats sur place : il sert d'accoudoir, de dépôt de cannettes, etc.

- De nombreux usagers de l'arrêt du bus C35 sur l'avenue de Pressensé et C16 rue Marrane demandent l'installation de panneaux solaires pour connaître les informations en cas de retard.

- Parc à chien rue Vaillant Couturier : la poubelle entre les 2 bancs a été déplacée contre un mur et n'a pas été remise en place. Il est demandé si possible de rajouter une autre poubelle ainsi qu'un distributeur de sac pour les propriétaires qui n'en n'ont pas. Un panneau de type « l'herbe n'aime pas les crottes de chiens » pour inciter les propriétaires à les ramasser est également demandé. Il faudrait également de l'herbe supplémentaire.

- Travaux place Ennemond Romand : les délégués demandent qu'une information rappelant les différentes phases du projet soit mise en ligne sur le site de la Ville

- Les délégués demandent quels projets est envisagé sur la friche à côté du magasin Franprix rue Pierre Brossolette

- L'abribus rue Balzac a été dégradé, il y a eu du bris de verre partout ce qui présente un risque pour la sécurité pour les piétons.

- Le Royal Grill avenue de Pressensé est régulièrement fermé, rideau baissé depuis un certain temps. Les délégués demandent s'il va rouvrir ou s'il est fermé définitivement.

- Problème d'éclairage au croisement de la rue Albrecht / av. Viviani. De l'avenue Viviani jusqu'à Pressensé, tout le tronçon n'est plus éclairé. Une remise en état de fonctionnement est demandée.

- Les délégués souhaitent que les contacts utiles : Toodego notamment (ordures ménagères, éclairage public, etc.) figurent au compte rendu : <https://www.toodego.com/connect/>

Le centre d'informations et de contacts de la Métropole est également joignable par téléphone au :

04 78 63 40 00, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Les vénissiens peuvent aussi signaler un dysfonctionnement sur l'espace public via le site de la Ville directement sur le Clic :

<https://services.demarches.venissieux.fr/clic-contact-local-information-citoyenne/clic/>

- Chêne Velin derrière l'arrêt de bus C35, le grand espace libre destiné aux travaux du Grand Parilly est devenu un dépôt sauvage avec des épaves, matelas, etc ... Il serait souhaitable de fermer correctement le portail et d'installer des plots afin d'éviter ces incivilités.

- Une habitante demande s'il est possible d'organiser un nettoyage sur le quartier. Elle demande également quelle action collective peut être engagée pour lutter contre les trafics de drogue.

- Les délégués demandent des informations sur le permis de construire pour la construction derrière la maison rue du Vercors.

- Mur vitré du périphérique du 24 au 26 rue Honoré de Balzac : il est demandé un nettoyage des tags et une intervention pour les limiter ou les stopper

- Il est demandé d'enlever une grosse branche tombée à hauteur du 30 avenue Lévy. Les délégués demandent un point sur l'état des arbres la suppression de ceux à moitié morts pour éviter un accident.

- Les délégués relancent le signalement de trous dans les plaques de ciment télécom sur le trottoir de la rue Lévy devant le Parc Club qui peut générer des chutes.

- Trou dans la chaussée pour stationner à l'angle des rues Lévy / Pr. Roux. Les voitures se garent à cheval sur le trottoir pour éviter de s'engager dans le trou. Les délégués demandent une nouvelle fois une intervention rapide .

Confirmation de la prochaine permanence

Mardi 10 mars 2020 à 18h00

Salle Ernest Renan

44 rue Ernest Renan

